



**Appel à projet départemental
Crèches à Vocation d'Insertion
Professionnelle
Cahier des charges 2023 pour une
demande de renouvellement de
labellisation**

Je soussignégestionnaire de(s) l'Eaje,
..... labellisé(s) « crèche Avip » lors de la commission de
labellisation du XX/XX/XXXX pour la période du XX/XX/XXXX au 31 décembre 2023, situé (s)
.....
sollicite un renouvellement de la labellisation « crèche Avip » pour le ou les établissements suivants :

- ✓ ...
- ✓

pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Au cours de cette période, je m'engage à :

- fournir et partager le bilan annuel,
- mettre en place le comité partenarial annuel AVIP avant le 31 octobre de chaque année,
- participer aux instances départementales proposées sur ce champ.

Fait le

A

Signature du gestionnaire

Éléments synthétiques de bilan à fournir pour chaque structure dans le cadre de la demande de renouvellement de labellisation

Nom de l'Eaje	
Date de la première labellisation	
Période couverte par la dernière période de labellisation	
Ville d'implantation de l'Eaje	
Préciser si l'Eaje est situé en QPV ou ZRR	
Nom du gestionnaire	
Nombre d'agrément au 31/12/2023	
Nom du référent Avip	
Cadre réservé au comité de Labellisation	

Bilans	Données de bilan
Bilan quantitatif sur la durée de la dernière labellisation	
Nombre de contrats signé	
Nombre de familles accompagné	
Nombre d'enfants concerné	
Nombre de places réservé au sein de l'Eaje pour ces accueils	
Nombre de familles refusé par manque de place	
Bilan qualitatif	
Impact auprès des familles	
Impact auprès des équipes	

Thématiques	Points forts	Points à améliorer	Pistes d'évolution
Gouvernance			
Pilotage mis en place			
Comité partenarial : composition			
Process et procédures mises en places			
Intégration à la politique de territoire : CTG / Contrat de territoire			
Partenariat			
Communication			
Interne			
Externe			
Echanges de pratiques			
Quelles sont les bonnes pratiques mises en place par votre équipe que vous préconiseriez ?			

Fait à
Le

Signature

Procédure de renouvellement

Les gestionnaires des Eaje doivent adresser à la Caf leur demande de renouvellement de labellisation au plus tard **le 17 janvier 2024** à l'adresse suivante :

dsp.caftoulouse@caf.fr

Pour toute demande d'information préalable dans la mise en œuvre du projet, vous pouvez contacter, selon le domaine concerné :

- Pôle Emploi :
 - christine.mahenc@pole-emploi.fr
 - ma.uebelhart@pole-emploi.fr
- Le Conseil départemental :
 - accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr
- La Caisse d'Allocations familiales :
 - florence.cottineau@caftoulouse.cnafmail.fr
- La Mission locale Haute-Garonne :
 - maxime.clerc@ml31.org
- La Mission locale Toulouse :
 - sabrina.kaloun@mltoulouse.org
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :
 - stephanie.papaix@toulouse-metropole.fr

Les candidatures seront instruites par le comité de labellisation AVIP lors de la **commission annuelle fixée le 29 février 2024**. A l'issue de celle-ci, la notification de décision sera adressée, par la Caf, aux gestionnaires concernés.

Documents à télécharger sur le site Caf.fr, rubrique partenaires, et à renvoyer

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-garonne/partenaires-locaux/appels-projets>

- Le formulaire type de demande de renouvellement 2023 à la charte des crèches AVIP,
- Le formulaire bilan / perspectives

Cadre relatif au renouvellement de la labellisation « Avip »

Les porteurs de projet s'engagent sur différents volets :

Volet		Engagement du porteur de projet
Partenariat	Réseau	Partager le diagnostic des besoins de son territoire d'implantation avec les différents acteurs concernés (Maison Départementale des Solidarités, Référents Actipro, Pôle emploi, Mission Locale, le PLIE, ...).
		Agir sur une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire : Conseil Départemental, Pôle emploi, Missions Locales, le PLIE, les services de la Caf, les Tisf des services d'Aide à Domicile, les CCAS, les services emplois des communes ...
		Participer de façon active au repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des familles dans le cadre de cette démarche, aux côtés des travailleurs sociaux du département et de la Caf, de Pôle Emploi, des prestataires ActiPro Rsa et dispositif diplômés RSA du Conseil départemental, des Missions Locales, du PLIE, des Centres sociaux...
	Comité de pilotage	Mettre en œuvre un bilan partenarial annuel réunissant les différents acteurs du territoire impliqués dans l'action Avip avant le 31 octobre de chaque année.
	Caf	A transmettre à la Caf le bilan annuel au plus tard le 15 janvier de chaque année.
Mise en œuvre du dispositif au sein de la structure labellisée	Dans son fonctionnement et son organisation	Identifier un référent « Avip » au sein de l'Eaje qui sera identifié par le réseau.
		Accueillir un minimum de 20 % d'enfants de moins de 3 ans, dans la structure, dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle (recherche d'emploi ou formation). Une attention particulière doit être portée aux familles monoparentales et aux familles résidentes dans un quartier politique de la ville ou en milieu rural.
		Accueillir l'enfant un minimum de 10 heures par semaine, sur une période de 6 mois, renouvelable une fois.

		Maintenir l'accueil de l'enfant au moins une fois par semaine, si le parent, qui n'a pas retrouvé d'emploi au terme des 12 mois en fait la demande.
		Tout mettre en œuvre pour proposer une place d'accueil pérenne (en accueil collectif ou individuel) de l'enfant lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi, jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle.
		Avoir une amplitude horaire d'ouverture adaptée aux besoins du territoire.
		Adapter le fonctionnement du service d'accueil aux besoins des publics fragiles (temps d'accueil et d'écoute des parents, période d'adaptation, implication des parents, etc.) et à l'évolution de leur situation, notamment en adaptant les périodes d'accueil de l'enfant tout au long du parcours d'insertion sociale et professionnelle.
		Présenter un projet de fonctionnement adapté aux besoins du territoire.
	Contractualisation	Utiliser le contrat d'engagement tripartite joint à l'accord de labellisation.
Commun ication	interne	Intégrer dans le règlement de fonctionnement de l'Eaje, le projet et les attendus issus de la labellisation de l'Eaje et à apposer le logo « crèche à vocation d'insertion professionnelle » une fois celui-ci adressé.
	externe	Signaler sur la fiche identitaire « monenfant.fr » la labellisation « crèche à vocation d'insertion professionnelle ».